

Le huit juillet deux mille seize, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le dix-huit juillet deux mille seize.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 juillet 2016 – 20 heures 30

A l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016
2. Election du secrétaire de séance
3. Projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération havraise (C.O.D.A.H.) et de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval
4. Tableaux des effectifs de la commune
5. Modification de la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie
6. Nomination du délégué suppléant au conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval
7. Acquisition d'outillage
8. Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de population de 2017
9. Transfert de la subvention accordée à l'association d'attelage de Seine-Maritime à l'association « Les cavaliers de l'Aiguille Creuse »
10. Fonds de solidarité logement
11. Reversement des indemnités d'élections à la secrétaire de mairie
12. Informations diverses
13. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le dix-huit juillet deux mille seize à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Jean-Jacques Baray, M. Jacques Delaunay, Mme Elise Bolla Duboc, Mme Elise Borel, M. Stéphane Poret.

M Sébastien Delahais avait pouvoir à M. Jean-Jacques Baray  
M. Laurent Langé avait donné pouvoir à M. Raphaël Lesueur  
M. Philippe Villamaux avait donné pouvoir à M. Philippe Paumier  
Mme Sophie Goncalves avait donné pouvoir à Mme Elise Bolla Duboc

Absentes : Mme Edith Hanin et Mme Sandrine Baudouin.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016**

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2016, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité

### **2. Election du secrétaire de séance**

Mme Elise Bolla Duboc a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

### **3. Projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération havraise (C.O.D.A.H.) et de la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval**

Monsieur le Maire expose au conseil que l'arrêté préfectoral portant le projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération havraise (C.O.D.A.H.) et de la communauté de communes de Criquetot-L'Esneval doit recueillir l'avis des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre.

A défaut de délibération dans les délais, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

La fusion de ces deux communautés et la création d'une nouvelle communauté d'agglomération pourront ensuite être décidées par arrêté préfectoral sous réserve de l'accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Il est précisé qu'à défaut d'accord des communes, Madame la préfète de la Seine-Maritime pourra par décision motivée, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, fusionner ces deux instances par le biais de la procédure dite du « passer outre ».

La nouvelle communauté d'agglomération exercera l'intégralité des compétences dont sont dotés les établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de M. Delaunay qui s'abstient, émet un avis favorable au projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération havraise (C.O.D.A.H.) et de la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval **assorti du vœu de voir à terme le périmètre de la nouvelle entité étendu à la communauté de communes de Saint-Romain-Colbosc.**

### **4. Tableau des effectifs de la commune**

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

1. Approuve le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité à compter du 18 juillet 2016 tel que présenté en annexe
2. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **5. Modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame Delphine Morisse adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le volume des tâches administratives au sein du secrétariat de mairie est en constante évolution et que de ce fait le nombre d'heures hebdomadaires du poste de Madame Delphine Morisse, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, s'avère insuffisant. Il propose de fixer ce temps de travail à 30 heures

Le temps de travail de ce poste étant actuellement fixé à 26 heures hebdomadaires et l'augmentation étant supérieur à 10 % du nombre de service afférent à l'emploi en question, l'avis du Comité Technique paritaire doit être sollicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la modification du temps de travail de la secrétaire de mairie qui passe de 26 heures à 30 heures,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tout document y afférent.

## **6. Nomination du délégué suppléant au conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil a délibéré, lors de la dernière séance, sur la nouvelle composition du conseil communautaire et avait opté pour l'accord local de 2013, soit 39 membres dont 2 délégués pour la commune du Tilleul.

Le Ministère de l'Intérieur a fait savoir que cet accord local de 2013 était devenu caduc du fait de la saisine postérieure du Conseil Constitutionnel.

Madame la préfète a validé, par arrêté du 12 juin 2016, le nouvel accord local version 2016 à 35 délégués dont 1 pour la commune du Tilleul.

De ce fait, pour les communes ne disposant désormais que d'un seul délégué, il est nécessaire de nommer un suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Laurent Langé premier adjoint, candidat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Laurent Langé délégué suppléant au conseil communautaire de la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval.

## **7. Acquisition d'outillage**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une opportunité s'offre à la commune d'acquérir auprès d'un particulier Monsieur Jérôme Delaunay un gyrobroyeur (ancienneté 1 an) pour la tondeuse autotractée pour un montant de 800 euros et un rotovateur (ancienneté 10 ans) pour un montant de 500 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces acquisitions pour les montants susdits et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente établi entre la commune et Monsieur Jérôme Delaunay.

## **8. Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de population 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le recensement de la population aura lieu en 2017 et se déroulera du 19 janvier au 18 février.

De ce fait un coordonnateur communal doit être désigné. Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera notamment chargé de la préparation, de la réalisation des enquêtes de recensement et assurera l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de nommer à ce poste Madame Delphine Morisse adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en qualité de coordonnateur communal.

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- accepte la nomination de Madame Delphine Morisse en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2017
- autorise Monsieur le Maire à établir l'arrêté nécessaire à cette nomination.

Il conviendra, après avoir reçu les instructions de l'INSEE, de procéder au recrutement d'un agent recenseur. Si une personne souhaite assurer cette mission, elle peut se manifester auprès du secrétariat de mairie.

### **9. Transfert de la subvention accordée à l'association d'Attelage à l'association des Cavaliers de l'Aiguille Creuse**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 300 euros a été allouée à l'association d'Attelage de Seine-Maritime à l'occasion du concours d'attelage prévu en juillet au village équestre.

Cette manifestation ayant été annulée, Monsieur le Maire propose de transférer cette somme à l'association « Les Cavaliers de l'Aiguille Creuse » qui a sollicité, par courrier daté du 2 juin, une aide financière pour l'organisation d'un concours hippique les 6,7 et 15 août.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le transfert de la subvention de 300 euros à l'association « Les Cavaliers de l'Aiguille Creuse ».

### **10. Fonds de solidarité Logement**

Comme les années précédentes, le Département de la Seine-Maritime sollicite les collectivités pour participer, au travers d'une subvention, au financement du fonds de solidarité de logement (FSL).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'exception de Mme Borel et de M. Paumier, décide de ne pas contribuer au financement du F.S.L, des aides pouvant être attribuées au cas par cas pour des personnes en difficulté sur la commune dans le cadre du C.C.A.S.

### **11. Reversement des indemnités d'élections à la secrétaire de mairie**

Monsieur le Maire informe que l'Etat a versé à la commune la somme de 380,32 euros correspondant aux indemnités forfaitaires pour l'organisation et la tenue des élections départementales et régionales. Il propose d'en faire bénéficier Madame Delphine Morisse adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour le travail supplémentaire effectué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de reverser ces indemnités à Madame Delphine Morisse.

### **12. Informations diverses**

Le Conseil municipal prend connaissance des subventions octroyées par le Département et au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de l'école et du préau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements de l'association sportive et culturelle du canton de Criquetot-L'Esneval pour l'aide et la participation de la commune dans l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition de la Ronde cantonale.

Le Conseil municipal est informé que les travaux de voirie Rue le Conquérant et Route de la Guézane seront finalement exécutés fin août et non plus début juillet comme il avait été prévu.

### 13. Questions diverses

**M. Philippe Paumier** informe le conseil de la bonne avancée des travaux tant dans le préau que dans les deux classes.

Il signale le manque de considération de la société Eaux de Normandie (*service des eaux dans la communauté de communes*) à l'égard des usagers. Le délai entre la réception de la facture d'eau et la date butoir de règlement assortie de pénalités se réduit à quelques jours, ce qui peut occasionner des problèmes en été lorsque les personnes sont en vacances. Cette façon de procéder de la part d'Eaux de Normandie a pour but d'inciter les usagers à se mensualiser ou à utiliser le prélèvement automatique, ce qui, précise Monsieur Paumier, relève du libre choix des consommateurs.

**Mme Sandrine Lethuillier**, rejoint par Monsieur Baray, revient sur la manifestation du 10 juillet organisée à l'occasion de la finale de la coupe d'Europe de football et remercie vivement les bénévoles qui ont concouru à la réussite de cet événement.

**M. Jacques Delaunay** constate l'importance des embouteillages lors de la foire à tout du 17 juillet et la création d'encombres préjudiciables au déplacement des services d'urgence. Le changement du sens de circulation Rue de Mer permettrait d'éviter les files d'attente sur la D 940. Après en avoir délibéré, il est décidé de demander au comité des fêtes de trouver, en liaison avec la mairie, une solution la plus adaptée pour fluidifier la circulation des véhicules.

**M. Jacques Delaunay** s'étonne et regrette que la réception de bienvenue du poste équestre de la gendarmerie se déroule à Criquetot-L'Esneval et non au Tilleul comme les années passées. Monsieur le Maire lui précise que la présidente de la communauté de communes du canton et le maire de la commune de Criquetot-L'Esneval ont tenu, cette année, à organiser cette manifestation. Monsieur le Maire précise qu'une partie des dépenses relatives à l'installation de ce poste sont à la charge de la communauté de communes.

**M. Jean-Jacques Baray** demande ce qu'il en est des projets d'acquisition d'un véhicule utilitaire et de la rénovation du stade. Il lui est répondu que ces projets sont toujours d'actualité.

**Mme Elise Borel** s'enquiert des réactions concernant la boum organisée par le CMJ. Il lui est répondu que la mairie a reçu des échos très positifs des enfants ainsi que des parents. Mme Sandrine Lethuillier souhaiterait que le CMJ réfléchisse, en complément de l'organisation de manifestations festives, à des projets d'intérêt plus général pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal





